AR PREFECTURE
006-240600593-20180410-180419B-DE
Reçu le 04/05/2018

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET :

Reprise de l'actif et du passif de l'Association pour le Développement du Pays des Paillons

Décision n° 18 04 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit, le mardi 10 avril à 20 heures 30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Gérard Branda, Christian Dragoni Madame Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Messieurs Pierre Vestri, Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Calmet par Madame Christiane Blanc-Ricort, Madame Evelyne Laborde par Monsieur Michel Lottier, Monsieur Yves Pons par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Gérard Stoerkel par Monsieur Gérard Branda Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Philippe Mineur par Monsieur Jacques Saulay, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri,

Absents excusés : Messieurs Robert Nardelli, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Edith Lonchampt Alexandra Russo, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo,

Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance.

Vu la délibération n°16 11 01 du 21 novembre 2016 portant sur le transfert du personnel de l'Association pour le Développement du Pays des Paillons à la Communauté de Communes, justifié par la reprise des activités au 1er janvier 2017 comme suite à la promulgation des lois MATPAM et NOTRe.

Vu la délibération n°17 09 10 du 28 septembre 2017 portant sur la reprise de l'actif et du passif de l'Association pour le Développement du Pays des Paillons (ADPP) par la communauté de communes du pays des Paillons (CCPP).

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'ADPP du 14 mars 2018 validant l'état des échéances des créances et des dettes au 31/01/2017 suivant :

- Détails des produits à percevoir : 150 709,00 €

- Subvention région animation pays : 27 000 €
- Subvention région animation CDEV : 8 100 €
- Subvention région plan action CDEV : 810 €
- Subvention Europe AMO Leader : 24 000 €
- FEADER Animation Leader 68 772 €
- Subvention région animation Leader : 22 027 €

- Détails des charges à payer : 36 214 €

- Uniformation 2016 : 2 939 €
- Honoraires Cibelly 2016 : 3 123 €
- Honoraires Cibelly 2017 : 2 085 €
- Honoraires CAC groupe ACC 2017 : 1 560 €
- Loyer 2016 : 15 415 €
- Loyer 2015 : 11 092 €

Il est à noter que l'ADPP a dû solliciter un montant de ligne de crédit de l'ADPP auprès d'un établissement bancaire. Ce montant sera normalement de 30 965 €

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

AR PREFECTURE
006-240600593-20180410-1804196-DE
Reçu le 04/05/2018

et devra également être pris en compte par la communauté de communes dans le cadre de la reprise, mettant ainsi le montant total des charges à reprendre à 67 179 €

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président,
après en avoir délibéré,

Valide la reprise de l'actif et du passif de l'Association pour le Développement du Pays des Paillons par la communauté de communes du pays des Paillons.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

PRESIDENT PAR INTERIM
M. LAVAGNA